



COMMUNIQUE

Pantin, le 2 octobre 2012

Le MNLE demande l'abandon du projet BROTTE

Un projet de loi prévoit l'institution d'une tarification des énergies basée sur une logique de bonus-malus. Il s'agit pour les auteurs du projet de pousser à une moindre consommation en favorisant la rénovation thermique des logements.

Ce projet ne fera que confirmer des inégalités de situation en particulier pour les locataires. Ceux qui habitent dans des logements énergivores payeront plus en attendant que leurs propriétaires veulent bien agir ou aient la capacité d'agir. Ce sont en général les plus précaires.

En outre, ce projet, dont la complexité est reconnue par ses auteurs, est basé sur une logique très libérale. Le bonus-malus est une forme aggravée de la règle du pollueur-payeur qui récompense ou pénalise le ménage, exonère les autres acteurs. Nous n'inventons rien. Le préambule du projet stipule « les consommateurs dispendieux vont subventionner la consommation des consommateurs vertueux ».

Toutes les réflexions, sur le rôle de services publics rénovés notamment, sur la production et la distribution d'électricité, sur la rénovation des logements, sont omises ou renvoyées à plus tard. Toute approche sociale du droit à l'énergie et, dans ce contexte, de la prise en compte de la précarité, est a priori amoindrie.

Le MNLE - Réseau Homme&Nature, demande que l'examen de ce projet soit abandonné et que les problématiques qu'il pose soient intégrées dans le débat sur l'énergie qui doit s'ouvrir.